

DÉLA  
8 jours

ACTE DE FAILLITE.

DÉLAIS.	Nos.	SEC.
24 heures.	1 Le syndic provisoire doit dans les 24 heures de la nomination d'un syndic définitif nommé à la cession, faire un transport de tout ce qu'il tient du Failli. Faute par lui de ce faire, il peut être emprisonné pour un terme de pas plus d'un mois.....	8
	2 Si le juge ou le syndic à une faillite sont récusés, pour cause d'inhabilité, ils sont tenus dans les 24 heures qui suivent la déclaration alléguant leur inhabilité, de déclarer par écrit s'ils sont réellement inhabiles ou non..	137
1 jour.	3 Aussitôt qu'un bordereau des dividendes aura été préparé, avis en sera donné par annonce; et après l'expiration d'un jour juridique, à partir de la dernière publication de cet avis, tous les dividendes auxquels il n'aura pas été fait d'opposition pendant ce délai seront payés.	68
	4 Il suffira d'un jour franc d'avis pour toute requête, motion, ordre ou règle, si la partie notifiée est domiciliée dans les 15 milles de l'endroit où les procédures doivent être prises, et il sera accordé un jour de plus pour chaque 15 milles additionnels....	125
3 jours.	5 Le failli peut dans les 3 jours qui suivent le rapport du bref, mais pas plus tard, présenter une requête au juge, demandant l'annulation de la saisie-arrest faite en vertu du dit Bref, sur le principe que ses biens ne sont pas assujettis à la liquidation forcée ou pour autre causes valables.....	26
	6 Immédiatement après l'expiration des 3 jours qui suivront le bref, s'il n'est présenté aucune requête, (Vide No. 5) le juge peut ordonner qu'une assemblée des créanciers aura lieu, par voie d'annonce, aux fins de nommer un syndic.....	27
	7 La sentence du syndic, quant à ce qui concerne les oppositions des créanciers, contestation de privilèges etc., est finale, à moins qu'appel n'en soit interjeté dans les 3 jours après qu'elle aura été communiquée aux parties contestantes..	70

4 jours.

5 jours.

6 jours